

Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Hesdin-La-Forêt

22 Rue aux Chiens _ 62140 MARCONNELLE
Tél : 03 21 86 87 06 / E-mail : sdehesdinjr@orange.fr

CONTRAT D'ABONNEMENT ORDINAIRE AU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les frais d'accès au service fixés à 60.00 € TTC figureront sur la première facture

Date de mise en service du branchement :	Date de départ de l'abonnement:
/ /	/ /
Rendez-vous le / / à h	
Diamètre du compteur	N° du compteur
Index	N° de module

Entre le
Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Hesdin-La-Forêt
Et

Nom et prénom	
Date et lieu de naissance	
Coordonnées (Tél. et mail)	
Qualité	Propriétaire : ou Locataire :

Pièces à fournir : Pièce d'identité et RIB

Il est convenu :

Qu'un abonnement au service de distribution d'eau désigné ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble située à :

Adresse – Code Postal - Commune

***Tout départ doit impérativement être signalé au SYNDICAT DES EAUX 48 h à l'avance.
Dans le cas contraire les consommations restent à la charge de l'abonné connu.***

- L'abonné déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat. Il s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau sans préjudice des voies de recours de droit commun.
- Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

Toutes les factures devront être envoyées à l'adresse suivante :

Adresse – Code Postal - Commune T

Fait à Marconnelle, le / /

Le Service des Eaux

L'abonné-e-s

Groupant les communes de **BOUIN PLUMOISON, BREVILLERS, CAPELLE LES HESDIN, GUISY, HESDIN, HUBY SAINT LEU, LA LOGE, MARCONNELLE, MARCONNELLE, SAINTE AUTREBERTHE, WAMIN et LE-QUESNOY-EN-ARTOIS**

Les renseignements ci-dessus, qui font l'objet d'un traitement informatisé, sont indispensables à toute fourniture d'eau, et sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie au droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

***L'eau potable est précieuse,
C'est une ressource qui n'est pas inépuisable,
Il est indispensable de la préserver !!***

Les bons gestes pour réduire sa facture et protéger la planète



CONTRÔLER

Je suis responsable de toutes les consommations d'eau et des fuites après compteur. Il est donc important de contrôler régulièrement ma consommation et vérifier si il n'y a pas de fuite en effectuant des relevés réguliers.



PRÉVENIR

Je dois bien protéger mon compteur du gel (bloc de polystyrène ou polyuréthane, etc.) ainsi que tous les robinets extérieurs.

Pour tout départ prolongé de la maison, je ferme le compteur général.

Pensez à nous signaler votre départ définitif. Dans le cas contraire vous resterez redevable des factures suivantes.



ÉCONOMISER



Je lave ma voiture
en station de lavage
qui recycle l'eau.



Préférer les douches au bain.
Couper l'eau lors du savonnage
et du brossage de dents.



RÉPARER LES FUITES

Un robinet qui goutte peut représenter jusqu'à 120 litres par jour soit plus de 40m³ par an.
Une chasse d'eau qui fuit représente plus de 600 litres perdus par jour soit presque 220m³ par an.

Pour nous contacter :

→ 03.21.86.87.06

→ sdehesdinjr@orange.fr

→ <https://syndicat-des-eaux-hesdin.fr>

→ Nos bureaux sont ouverts :
- du lundi au jeudi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45
- le vendredi de 9h à 11h45